

Les informations de l'écosystème à retenir ce 9 juillet 2019

Chaque jour, retrouvez dans notre article EnBref les informations de l'écosystème entrepreneuriat et innovation à côté desquelles il ne fallait pas passer.

Temps de lecture : minute

9 juillet 2019

Bpifrance et l'Inria développent un partenariat

Pour amplifier la création et le développement des startups numériques Deeptech, [Bpifrance](#) et l'Institut national de recherche dédié aux sciences du numérique ([Inria](#)) vont accompagner 100 projets de startups numériques par an, d'ici quatre ans, dans le cadre du plan Deeptech piloté par Bpifrance. Cette dernière a pour ambition de doubler le nombre de startups Deeptech d'ici cinq ans, en mobilisant 800 millions d'euros pour financer l'amorçage et l'accélération des jeunes pousses en sortie de laboratoire, et en investissant 1,3 milliard d'euros directement et indirectement au capital de ces startups. En outre, les deux structures travailleront pour la mise en place et le déploiement du dispositif Inria Startup Studio, sur l'ensemble des sites universitaires sur lesquels l'Inria est présent, au bénéfice de l'ensemble des acteurs académiques et des entrepreneurs technologiques.

Les 5 lauréats de l'accélérateur Up Grade

annoncés

App's miles, Lucine, Marbotic, MeshroomVR et mieuxplacer.com sont les 5 pépites en phase d'hyper-croissance sélectionnées pour intégrer le programme intensif encadré par l'équipe d'experts de Up Grade sur 12 mois. Elles seront amenées à mettre en place une stratégie, des actions structurantes et des outils de pilotage, pour se préserver des risques liés à l'hyper-croissance. Ainsi, 3 axes sur l'accompagnement individuel et collectif leur sont proposés : booster le marketing et le déploiement commercial international, mettre en place les compétences et organisations adéquates (RH, production, qualité, juridique) et structurer la stratégie financière et les outils de pilotage.

Éducation numérique : la Cour des comptes insatisfaite

La Cour des comptes dresse un bilan peu élogieux du "service public numérique éducatif", ambitieux programme lancé en 2013 pour développer l'enseignement du numérique dans les écoles. Les investissements ont beaucoup progressé (2 milliards d'euros pour les trois niveaux de collectivités locales, 300 millions pour l'État entre 2013 et 2017), mais la réalisation n'a pas été à la hauteur des ambitions, selon la Cour. Ils se sont concentrés notamment sur la fourniture d'équipements individuels aux élèves, une *"politique dépassée et inutilement coûteuse"*, relève la Cour. Certaines collectivités locales ont *"doté d'équipements mobiles la totalité des lycéens ou collégiens de leur ressort, sans tenir compte de leur taux d'équipement à titre personnel"*, déplore la Cour. L'État de son côté n'a pas fait son travail de pédagogie, puisque *"six ans après le vote de la loi, ce qui est attendu des enseignants en termes d'usages du numérique reste vague"*, déplore la Cour.

Article écrit par Ny Ando Randrianarisoa